

Initiatives ministérielles

coûts et diminuer le montant que nous obtiendrons à la fin de l'année.

Le régime apporte des changements considérables. Il réduira la quantité de céréales entreposées et expédiées. Il réduira le montant d'argent que les fertilisants, herbicides et autres produits nécessaires à une récolte apportaient à l'économie de l'Ouest.

• (1820)

Les agriculteurs n'aiment pas ce genre de pression et ce genre de choix. On leur a dit très clairement que, s'ils ne s'inscrivent pas au régime universel ou au CSRN, ou aux deux, ils ne seront pas admissibles à tout paiement accordé conformément au principe de la troisième ligne de défense, nouvelle expression à la mode qui désigne le paiement d'appoint que les agriculteurs espèrent recevoir pour leur manque à gagner en 1990-1991.

Ils sont donc pris dans un dilemme. Ils se sentent faibles après plusieurs mauvaises années d'affilée. Bien qu'ils aient produit beaucoup de céréales l'année dernière, ils ne trouvent pas grand secours dans leur compte en banque ou dans leurs comptes débiteurs; ils vont donc s'inscrire à ces programmes.

Certains fonctionnaires qui ont assisté aux audiences du comité sont venus me voir par la suite et m'ont demandé: quel effet ont ces pressions? Pourquoi les agriculteurs s'inscrivent-ils alors qu'ils font l'objet de ce genre de pressions? Pourquoi ne se défendent-ils pas tout simplement et ne refusent-ils pas de s'inscrire?

Je leur ai dit de se mettre à leur place: «Vous comprendriez peut-être mieux si vous vous imaginiez que vous et tous les fonctionnaires à Ottawa aviez été congédiés la semaine dernière. Le gouvernement vous laisse sans emploi puis, cinq mois plus tard, vient vous dire que vous pourriez retrouver votre emploi et toucher chacun une rémunération de 7 000 \$ par année. Et il ajouterait que c'est facultatif, que vous n'êtes pas obligés d'accepter. Je parie que 90 p. 100 d'entre vous se feraient embaucher, tout comme les agriculteurs qui s'inscrivent, car ils n'ont pas d'autre choix.» Voilà le genre de situation dont profitent les gouvernements fédéral et provinciaux avec ces accords.

Nous n'allons pas voir le genre de résultats que le gouvernement a fait miroiter lorsqu'il a présenté ce projet de loi et ce programme. Point n'est besoin d'être grand clerc pour comprendre que ce programme sera indifférent au marché. Point n'est besoin d'être un génie pour savoir qu'il bouleversera la rotation des cultures, car les cultures fourragères ne sont pas visées par le programme.

Il y aura chez certains agriculteurs prédisposition à morceler certaines de ces superficies consacrées aux cultures fourragères. Il y aura une certaine tendance à permuter les cultures spéciales qui occupent à l'heure actuelle des superficies plutôt restreintes pour profiter des garanties de prix relativement élevés pour ces cultures.

Les gens auront tendance à se retirer prématurément, à vendre leur exploitation agricole ou à la diviser entre les membres de leur famille. Tout cela va arriver et, ce qu'on va entendre dans les cafés, c'est ce que m'a confié un agriculteur après une réunion. Il m'a dit: «Écoutez, je tire des chariots de paille derrière ma moissonneuse-batteuse. Je suis assez fin pour faire la part du blé à 4 \$ et du blé à 2,50 \$.» Ce genre de distinctions un peu grossières seront forcément faites; c'est une question de survie.

Les agriculteurs des Prairies et les céréaliculteurs du pays tout entier viennent de traverser sept ou huit années particulièrement difficiles. Ils vont prendre les moyens qu'il faut pour subsister. C'est ce qui va arriver, si nous laissons cette mesure législative passer en espérant, comme dans le cas de la Loi de 1935 sur la Commission canadienne du blé, que l'occasion se présentera et qu'un gouvernement viendra qui donnera aux agriculteurs, dans la prochaine série d'ententes, le genre de programme qu'ils souhaitaient quand ils ont présenté leur premier rapport qui a donné lieu à cette mesure législative.

Le président suppléant (M. Paproski): Je pensais que le député de Mackenzie allait être le dernier à parler, mais je remarque que le député de Moose Jaw—Lake Centre a encore un discours de dix minutes environ.

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, je voudrais formuler quelques observations au sujet de ce projet de loi.

• (1825)

On a discuté de nombreuses reprises de tous les détails de ce projet de loi, mais je pense qu'il convient de faire quelques observations générales en ce qui concerne cette mesure législative et l'avenir des régions rurales du pays, des exploitations agricoles familiales et plus particulièrement de l'Ouest.

Un programme agricole permanent s'impose depuis un certain temps déjà et on nous le promet depuis 1985. Le projet de loi C-98 permet la réalisation de ce programme. Cependant, étant donné qu'il s'agit d'une mesure habilitante, nous ne connaissons pas tous les détails du programme et nous ignorons exactement ce qu'il va en ressortir. Nous ne savons pas à quoi nous en tenir. Les agriculteurs de ma circonscription et de tout l'ouest du pays s'inquiètent de l'avenir des régions rurales et des exploitations agricoles familiales. Le gouvernement demande aux agriculteurs de lui faire confiance dans le cas